



Code Client: RMIMIZAN

Client: Fax :
MAIRIE de MIMIZAN
Hôtel de Ville
40200 MIMIZAN cedex
Fax : 05 58 09 44 51
Mont de Marsan, le 11/05/2018

Destinataire

MAIRIE DE MIMIZAN mail SE Lac (Mme Lagarde - M. Destribois)

Rapport d'essai

émis le : 11/05/2018

DOSSIER N° : SE184061

du 09/05/2018

Date de réception : 09/05/2018

NumDemande:

Heure de réception : 12:00

Commune : MIMIZAN

Motif Autocontrôle

N° échantillon : 7803 Date et heure de prélèvement : 09/05/2018 10:00

Méthode de prélèvement FDT 90-521; NF EN ISO 19458

Lieu de prélèvement : LAC DE MIMIZAN

Prélèvement réalisé par Ludovic DEPART (L.P.L. - M.D.M. prélèvement réalisé sous accréditation)

Mesures sur le terrain réalisées par le laboratoire

n°Ech: 7803

Paramètres	Début Analyses	Accr.	Méthode	Résultats	Unités	Critères
Température de l'eau (mesure ponctuelle)		#	Méthode interne G17002791	18.6	° C	

Bactériologie (Eau de baignade - Eau douce)

n°Ech: 7803

Note n° DGS/EA4/2014/166 du 23 mai 2014

Paramètres	Début Analyses	Accr.	Méthode	Résultats	Unités	Critères
Escherichia coli	09/05/2018 12:40:00	#	NF EN ISO 9308-3	30	/100 ml	1800
Entérocoques intestinaux	09/05/2018 12:40:00	#	NF EN ISO 7899-1	15	/100 ml	660

Résultats conformes selon les seuils retenus par le Ministère de la Santé pour qualifier la qualité microbiologique d'un échantillon (valeurs proposées en Septembre 2007 par l'AFSSET, devenu ANSES).



Laboratoires
des Pyrénées et des Landes

Rapport d'essai

émis le : 11/05/2018

DOSSIER N° : SE184061

du 09/05/2018

J. LEGENDRE

Responsable Unité Chimie
Organique

J. AUDONNET

Responsable technique
Chimie des Eaux et Minéraux

M. LAURANS

Responsable technique
Micro-Polluants Organiques

T. DURAND

Directeur Chimie

N SARRAILLE

Responsable technique
Bactériologie

N.COME

Technicienne, signataire
habilitée Bactériologie

Analyses effectuées par un laboratoire agréé par le ministère chargé de la santé et par le ministère chargé de l'environnement dans les conditions de l'arrêté du 27 octobre 2011.

Les commentaires et observations ne tiennent pas compte des incertitudes de mesure.

Le rapport d'essais ne concerne que les échantillons soumis à l'analyse. Il comporte 2 page(s).

Il annule et remplace tout rapport partiel émis précédemment.

La reproduction de ce rapport d'essai n'est autorisée que sous sa forme intégrale.

L'accréditation du COFRAC atteste de la compétence du laboratoire pour les seuls essais couverts par l'accréditation qui sont identifiés par le symbole #

Site de Mont de Marsan :
1, rue Marcel David - BP 219
40004 MONT DE MARSAN cedex
Tel : 05 58 06 08 08
Fax : 05 58 06 15 47
contactmdm@labopl.com

Agréé par les Ministères de l'Agriculture, de la Santé et de l'Ecologie.
Portées d'agrément communiquées sur demande

